
15.02.2008 – 13:55 Uhr

Décision de la CSSS-CN sur le financement de l'AI Lentement, on progresse

Bern (ots) -

L'USS salue la décision de la CSSS-CN de procéder à un financement additionnel de l'AI par le tru-chement d'une augmentation proportionnelle et temporaire de la TVA. Une augmentation de la coti-sation [pour mille du salaire à la charge de l'employeur et du ou de la salarié(e)] aurait certes repré-senté un financement plus social et en outre plus judicieux que la TVA. Mais après la tragédie que fut ce financement additionnel, il apparaît prioritaire de pouvoir ainsi éviter le plus rapidement pos-sible que de nouveaux déficits de l'AI soient portés au compte du fonds de l'AVS.

Il est aussi positif que la CSSS-CN, contrairement au Conseil des Etats, ne veuille pas constituer le capital initial d'un fonds AI autonome en le retirant simplement à l'AVS et qu'elle attribue à la Confédération la charge des intérêts de la dette de l'AI. Mais l'endettement de l'AI reste toujours une question en suspens. A sa création, le nouveau fonds de l'AI sera endetté à hauteur de 19 mil-liards. La CSSS-CN n'a pas osé se confronter à cette question brûlante. Il ne sera toutefois pas pos-sible de faire l'économie d'une solution. Il est de même crucial que d'éventuels nouveaux déficits de l'AI ne soient plus comblés par l'AVS.

Contact:

UNION SYNDICALE SUISSE

Renseignements :

Colette Nova, Tél. 031-377-01-24

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100554856> abgerufen werden.